

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 02/04/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120323-60484-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mars 2012

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX. COLLÈGE 'LE CÈDRE' AU VÉSINET
TRAVAUX DE RÉHABILITATION : AUTORISATION POUR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ INGÉNIERIE PILOTAGE
COORDINATION SÉCURITÉ POUR REMISE PARTIELLE DE PÉNALITÉS**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu l'avis du Comité Consultatif Interdépartemental de Versailles de Règlement Amiable des Différends ou Litiges Relatifs aux Marchés Publics en date du 1^{er} décembre 2011,

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération, ayant pour objet de diminuer le montant des pénalités appliquées au marché n°06-118 dont est titulaire la société Ingénierie Pilotage Coordination Sécurité (IPCS) dans le cadre de l'opération de réhabilitation du collège « Le Cèdre » au Vésinet, d'un montant de 7 650 € à un montant de 675 €.